

COMMUNE DE LA VILLENEUVE SOUS THURY

Département de l'Oise

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2023**

Le neuf juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes,
Le conseil municipal ordinaire, convoqué par décret du premier ministre conformément à l'article L.283 du Code électoral, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Adeline CLERGOT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

PRESENTS : Monsieur Daniel DAUBRESSE, Monsieur Arnaud BERTIN, Monsieur Erick BOURDIN, Monsieur Rodolphe LAURON, Madame Nathalie SCHMIDT, Monsieur Pascal KITTSTEIN, Monsieur Christian PATORA, Monsieur Jérôme BARDOU, Madame Adeline CLERGOT

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Guillaume PORTENEUVE, Madame Valérie PHILIPPE

Convocation du 02 Juin 2023

Monsieur Arnaud BERTIN est élu secrétaire de séance.

Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;
Vu le décret n°2023-257 du 06 Avril 2023 ;
Vu la circulaire NOR IOMA2308397J du 30 Mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté du préfet du 26 Mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, délégués puis suppléants parmi les membres du conseil municipal ;
CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Arnaud BERTIN
Le bureau électoral était présidé par Madame Adeline CLERGOT

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Adeline CLERGOT
- Erick BOURDIN

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 5

Madame Adeline CLERGOT a obtenu : 6 voix

Monsieur Erick BOURDIN a obtenu : 3 voix

Le bureau électoral a proclamé élu délégué au premier tour de scrutin :

- Madame Adeline CLERGOT

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- Monsieur Rodolphe LAURON
- Monsieur Pascal KITTSTEIN
- Monsieur Arnaud BERTIN

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue :

Messieurs :

- Monsieur Rodolphe LAURON
- Monsieur Pascal KITTSTEIN
- Monsieur Arnaud BERTIN

Ont obtenus : 9 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Monsieur Rodolphe LAURON
- Monsieur Pascal KITTSTEIN
- Monsieur Arnaud BERTIN

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

**AIRE DE JEUX MODIFICATION DU SOL
DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Madame le Maire informe le Conseil que la hauteur de chute de la balançoire n'est pas conforme à la réglementation.

Des travaux de modification du sol doivent donc être effectués afin d'y remédier.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société DGTP pour un montant hors taxes de 1 500 €.

Une subvention peut être demandée au titre de la DETR.

POUR : 8

CONTRE : 1

ABSTENTON :

Financier	Montant du financement (HT)	Taux
DETR	450 €	30%
Fonds propres	1 050 €	70 %
Total	1 500 €	100%

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise DGTP et d'effectuer la demande de subvention auprès au titre de la DETR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

A La Villeneuve Sous Thury,
Le 16 Juin 2023.

Le Maire,
Madame Adeline CLERGOT,

